

BUDGET

PRINCIPAL DE LA VILLE



2024



Le Thillay



BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2024 devra répondre à la feuille de route de la mandature.

Dans cette démarche, il s'agira d'organiser le budget 2024 autour de

3 AXES *fondamentaux*



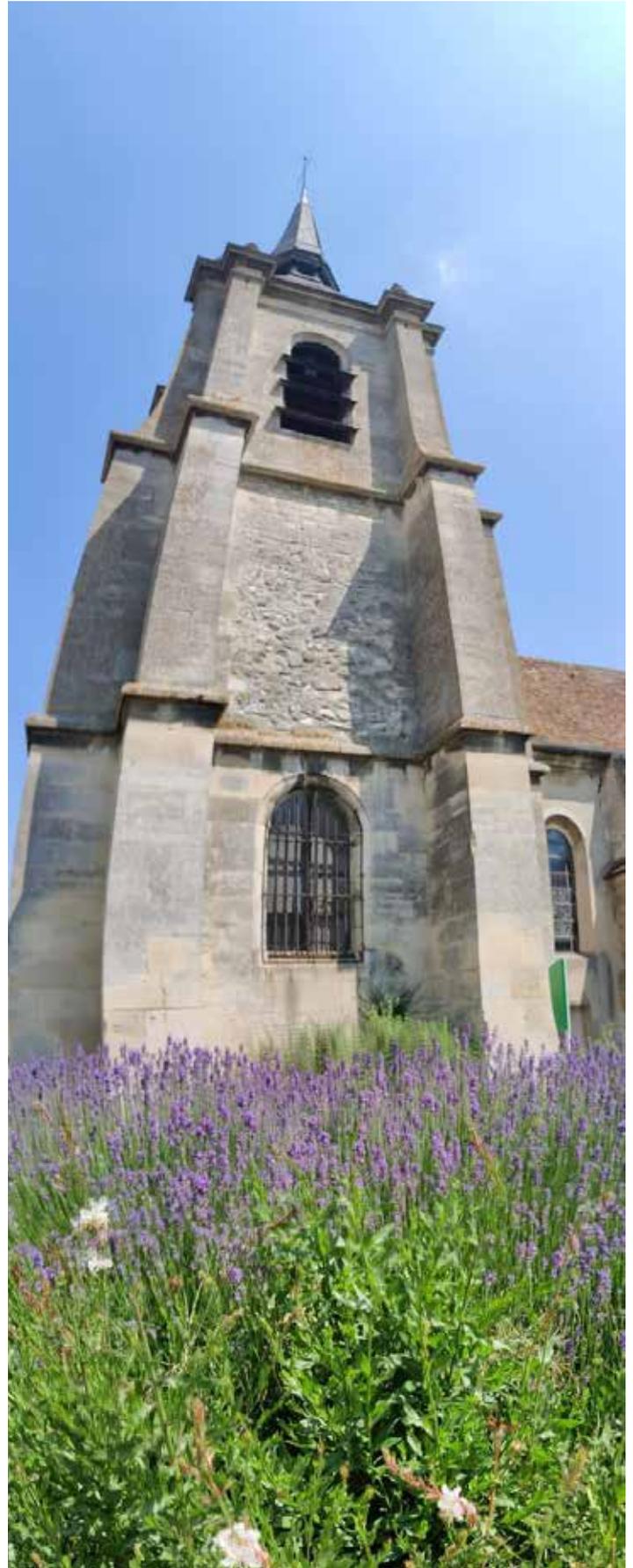
- Un maintien des efforts réalisés concernant les dépenses de fonctionnement, et ce, malgré les difficultés rencontrées par le pays avec la hausse des prix de l'énergie et des matières premières.



- Une stabilisation sur les dépenses d'investissement en poursuivant les opérations en cours, permettant ainsi l'amélioration du service public, en effectuant notamment quelques rénovations sur la voirie de la commune.



- Garder une vigilance accrue face aux contraintes économiques qui pèsent sur les finances locales.



SOMMAIRE



A

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - GÉNÉRALITÉS

2 - LES PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES
DE FONCTIONNEMENT - BP 2024

3 - LA FISCALITÉ

B

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - GÉNÉRALITÉS

2 - LES PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES
DE FONCTIONNEMENT - BP 2024

C

DONNÉES SYNTHÉTIQUES



SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'objectif de la Municipalité pour le budget 2024 est de maintenir comme en 2023 une marge d'autofinancement et ce malgré l'augmentation sévère des prix de l'énergie et un plan pluriannuel d'investissement ambitieux.



1 - GÉNÉRALITÉS

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien des services de la commune et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de la dette...)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux :

- Sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population
(services périscolaires, loyers et redevances essentiellement)
Chapitre 70
- Impôts locaux
Chapitre 73
- Dotations versées par l'Etat
Chapitre 74
- Diverses subventions ou recettes exceptionnelles
Chapitre 75 et 77

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2024 représentent **6.557.042,53 €** auxquelles il convient d'ajouter **932.957,47 €** de report d'excédent soit un montant total de **7.490.000 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les charges financières liées aux emprunts.

Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2024 représentent **7.490.000 €**.

A

SECTION DE FONCTIONNEMENT

2 - LES PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	932 957,47 €
013 - Atténuations de charges	12 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	283 600,00 €
73 - Impôts et taxes	5 546 700,00 €
74 - Dotations subventions et participations	650 500,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	63 205,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 037,53 €

TOTAL

7 490 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

CHAPITRE	BP 2024
011 - Charges à caractère général	2 756 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 542 500,00 €
014 - Atténuations de produits	70 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €
042 - Opérations d'ordre transferts entre sections	549 879,75 €
65 - Autres charges de gestion courante	433 500,00 €
66 - Charges financières	136 020,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 300,25 €

TOTAL

7 490 000,00 €

3 - LA FISCALITÉ

RAPPEL DES TAUX 2024 :



Taxe d'habitation :

9.32%

Taxe Foncière sur les
Propriétés Bâties :

35,35%

Taxe Foncière sur les
Propriétés Non Bâties :

48,33%

B

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - GÉNÉRALITÉS

Le budget d'investissement correspond aux dépenses affectant le patrimoine d'une collectivité dans le but de remodeler significativement son cycle d'exploitation.

Le budget d'investissement de la commune regroupe essentiellement :

EN DÉPENSES toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes soit en cours de création.

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2024 s'élèvent à **2.639.790 €**.



EN RECETTES les dotations telles que la taxe d'aménagement perçues en lien avec les permis de construire, les subventions d'équipements perçues en lien avec les projets d'investissement retenue, et la vente de biens communaux.

Les recettes d'investissement espérées pour l'année 2024 représentent **1.902.184,44 €** auxquelles il convient d'ajouter **737.605,56 €** de report d'excédent soit un montant total de **2.639.790 €**.

B

SECTION D'INVESTISSEMENT

2 - LES PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024
001 - Solde d'exécution - section d'investissement reporté	737 605,56 €
001 - Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	390 569,44 €
024 - Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	549 879,75 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	676 735,25 €
13 - Subventions d'investissement	285 000,00 €

CHAPITRE	BP 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	530 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	81 060,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 285 730,00 €
23 - Immobilisations en cours	743 000,00 €

TOTAL

2 639 790,00 €

TOTAL

2 639 790,00 €

B

SECTION D'INVESTISSEMENT

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Malgré la poussée inflationniste qui affecte très fortement l'évolution des dépenses, la Ville réitère sa politique volontariste en faveur de l'investissement grâce à une recherche efficace de recettes et à la préservation de l'autofinancement par des mesures de sobriété budgétaire.

L'année 2024 verra la poursuite d'un ambitieux programme de travaux portés par l'équipe municipale lié à des besoins structurels importants sur le territoire de la commune en matière d'environnement, de cadre de vie et de préservation du patrimoine.

L'arrivée d'un Directeur des services techniques et l'installation d'une nouvelle direction générale ont permis la mise en œuvre d'un projet d'administration et d'adopter un programme pluriannuel d'investissement ambitieux. Ces outils stratégiques permettront à la municipalité d'animer une politique d'investissement de qualité tout au long du mandat.

Près d'1,9 millions d'euros hors remboursement de la dette et écritures d'ordre seront utilisés pour les grands chantiers et projets ambitieux pour la commune de Le Thillay :

SÉCURITÉ

- Installation d'un poste de Police Municipale : 190K€ euros
- Déploiement de la vidéosurveillance 205 K€ euros.
- Sécurisation des écoles : 63 K€ euros.

VOIRIE

- Plan de voirie – Phase 1 : 400K€.

CADRE DE VIE

- Éclairage public en full led phase 1 : 185 K€
 - Toiture du Gymnase : 50 K€
 - Phase 2 du cimetière : 155 K€
 - Reprise des concessions : 15 K€
 - Réhabilitation de l'espace Leyder phase 1 : 70 K€
 - Réhabilitation des logements communaux phase 1 : 50K€
 - Installation des services techniques administratifs : 160K€
- Dans cette perspective d'actions,

B

SECTION D'INVESTISSEMENT

la commune s'attachera systématiquement à rechercher des sources de financement externes pour financer ses investissements.

La Ville poursuit son engagement de ne pas recourir à l'emprunt et ce jusqu'à la fin du mandat.

Par ailleurs un virement de la section de fonctionnement de **390 569,44€** a été organisé. Il correspond à l'autofinancement de la commune, c'est-à-dire à la capacité de la commune à financer ses investissements sur ses fonds propres.

La commune poursuit en 2024, les projets ambitieux à destination du personnel communal engagé depuis le début du mandat.

La mise en œuvre du projet d'administration a permis d'adopter un agenda social pluriannuel qui servira de boussole dans la conduite du changement et la transformation de la collectivité.

Plusieurs recrutements seront opérés en 2024 : Policiers municipaux, secrétaire polyvalente, points écoles, un responsable informatique et télécom ainsi qu'un responsable urbanisme.

Le RIFSEEP sera mis en place conformément au projet d'administration : les préalables administratifs seront finalisés au 1er semestre de l'année.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) et la participation obligatoire des employeurs seront des dossiers également clôturés en 2024.

L'année 2024 sera par ailleurs marquée par le cadrage du télétravail, la mise en place du compte personnel de formation pour les agents et d'un dispositif d'accompagnement à la préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

C'est pourquoi, le budget formation du personnel a été augmenté significativement pour permettre la montée en compétences des collaborateurs et asseoir la fonction managériale de la collectivité.



C

DONNÉES SYNTHÉTIQUES

Le chiffre de la population de la commune retenu au 1er janvier 2024 est de 4597 habitants.

Au niveau de l'endettement de la collectivité, le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de **4.944.052.71 €**.



www.mairie-le-thillay.fr

